



Association MILLE ET UNE VIES 87
Association enregistrée sous le N° W872015705
5 les Borderies, 87230 Bussière-Galant,
email: 1001vies.fr@gmail.com
Site internet : <https://1001vies87.s2.yapla.co>

Le 08 Octobre 2024

Monsieur Benoit ROUGIER Président de l'association « Mille et une vies 87 »

à WPD Onshore France
Bureaux D'études Environnement
24 r Donzelot,
87000 Limoges ·
Tel. 0555356412

OBJET :

lettre AR pour requête de demande de dérogation espèces protégées.

Copies en AR pour information :
Copie Préfecture de la Haute-Vienne
Copie à EOL Bussière-Galant.
Copie CNPN

PIECE JOINTE :

carte LPO Ademe du rapport de 2017 indiquant la voie migratoire.

Monsieur le Développeur éolien,
Mesdames et Messieurs et les naturalistes du bureau Encis environnement,

Dans la perspective d'un dépôt en Préfecture de Haute-Vienne , à Limoges, de vos deux projets éoliens :

-l'un situé à Bussière-Galant, dans le secteur de la « Pierre Pointue» en plein bois de feuillus, près des sources de la Dronne , rivière qui alimente la Dordogne et dont tous les méandres ou presque, sont protégés au titre du réseau Natura 2000, vous êtes en bordure vous même, et proche de la réserve de biosphère Unesco sur le département du 24,

-l'autre situé à Rilhac-Lastours, dans le secteur de la forêt de Lastours, avec des captages d'eau à proximité.

Nous vous alertons sur le traitement juridique de votre dossier.

Nous vous demandons, s'il vous plaît, de vous conformer aux dispositions prévues à l'article 411-1 et 411-2 du code de l'Environnement, soit la base du dit code, sur les espèces protégées.

Et de demander, comme prévu dans la réglementation ICPE (loi de 76 sur les installations classées, concernant la prévention du risque industriel) une dérogation à la protection stricte des espèces (prévue à l'article 411-1) à la Préfecture, l'État donc, seul habilité à juger si vous avez en effet le droit de détruire ces espèces protégées, via une disposition dérogatoire prévue à l'article 411-2.

Pour précision : nous sommes une petite association de défense de Dame Nature et de ses droits. Nous ne nous définissons pas à priori comme anti éoliens ou anti ENR, simplement nous nous inquiétons qu'au nom de l'énergie dite «verte», des libertés avec notre droit Républicain, et Européen, puissent être permises, car la lutte contre le réchauffement climatique ne saurait s'exercer sans veiller à préserver ce qui reste de biodiversité ici bas.

Si l'on détruit des forêts, que l'on «artificialise» un peu plus les sols, que l'on bétonne encore des espaces où jaillit l'eau vive, comme chez nous, en plein PNRPL, et plateau cristallin du sud limousin, toutes ces implantations n'aideront pas, selon nous au plan global, planétaire, le climat à se maintenir en dessous d'un degré et demi, ni à permettre à la Terre d'encaisser les dérèglements climatiques. C'est pur bon sens.

Or, vos projets se situant au milieu (voir carte Ademe LPO de septembre 2017, de référence, ci-dessous) d'une voie majeure de migration, caractérisée par les grues cendrées, car c'est l'espèce la plus observable, mais où circulent des millions d'oiseaux et des dizaines d'espèces de fin juillet à la mi novembre et de fin janvier à mai, soit huit mois de l'année. Nous vous demandons de poser une demande de dérogation afin que le CNPN examine votre requête, comme la réglementation le prévoit. Afin que l'État, seul habilité à vous satisfaire, puisse juger de la suite à donner à votre dossier.

Rassurez-nous la dessus : l'avez vous demandée?

Compte tenu de l'ampleur de cette voie de migration, voie majeure, donc, si nous en croyons les guides officiels édictés par le ministère de la transition énergétique, vous devriez éviter de vous implanter au milieu de cette voie, l'autoroute des petits comme des grands oiseaux migrateurs. Et si vous vous y mettez, demandez une DEP, et prouvez que vous n'avez pas d'autre solution alternative pour développer votre projet.

Or, lors de notre visite, de vos futurs projets, nous n'avons pas été convaincus par vos plans de bridage, (arrêt des machines pour l'avifaune sédentaire et migratrice, et chiroptères) et nous vous demandons, ainsi qu'aux représentants de l'État, de veiller à ce qu'ils correspondent très rigoureusement à la prévention du risque de collision avec l'avifaune, risque majeur, ici.

Chez nous les grues cendrées, pour ne citer qu'elles, volent, en dehors des grands vols, particulièrement bas, car elles se posent, par petits groupes de 10, 20, 100 spécimens, en période pré-nuptiale et post-nuptiale. Elles volent bien à hauteur des machines.

Par temps de brouillard ou de pluie et de mauvaise visibilité, de nuit car les migrations sont dix fois plus importantes que le jour, elles vont «s'empaler» au sens propre.

Et aucun suivi environnemental n'a jamais permis d'éviter des collisions, ni de compenser les pertes de biodiversité : il est primordial que le CNPN juge d'abord de l'opportunité de vous préconiser tel ou tel plan de bridage. Cela relève d'une compétence de scientifique, et un simple bureau d'étude ne saurait décréter de l'avenir d'une grue cendrée ou d'un milan royal!

Il n'y a pas d'autre solution technique pour éviter un carnage et réduire le risque : on ne «compense pas», les cadavres. Allusion au E, de éviter, au R, de réduire et au C, de compenser, de la séquence ERC, prévue par l'ICPE.

Il n'est pas non plus prouvé que les systèmes dit d'effarouchement fonctionnent... surtout dans une telle voie, où il faut effaroucher... tout le temps : aucun scientifique sérieux ne peut appuyer cette thèse.

Et ce, pour une raison très simple : aucune étude là dessus. Car il faudrait arpenter tous les parcs éoliens français dotés de tels dispositifs, et faire une analyse complète entre les statistiques de mortalité des parcs sans dispositif et avec dispositif.

Comment ? En triplant le nombre d'inspecteurs des installations classées pour faire ce travail et en donnant des budgets colossaux aux associations de protection type LPO, et procéder à des comptages indépendants de toute influence de la filière? C'est souhaitable, pourquoi pas (on dépense parfois l'argent public pour des options bien moins nobles!), mais pour l'heure, la seule mesure concrète, qu'on ait trouvée est de brider.

Voilà : nous sommes, extrêmement inquiets, comme vous le voyez.

Inquiets déjà sur le volet «eau» et «ressources futures de notre territoire» sur les sites choisis, en raison des fondations de vos machines de 240 mètres de haut.

Et au moins sur le volet avifaune, nous vous demandons, de vous conformer à toute la réglementation. Et de demander à votre bureau d'études de s'exécuter, dans cette tâche.

Vous montez des projets dits «citoyens» avec des participants particuliers, certes, mais ceci n'est pas uniquement un «concept», ou un prétexte pour «booster» vos projets! Ou justifier d'entorses aux obligations légales....

Vos machines sont dangereuses au sol, et en l'air. Elles sont classées ICPE, aussi pour ces raisons, vous le savez.

La réglementation n'est pas une simple formalité administrative, comme nous l'entendons souvent, mais un moyen justifié, de protéger les populations et la nature du risque industriel. Le droit c'est d'abord du sens, et le plus souvent, du bon sens.

Ainsi la loi de 76 fut prise juste après le terrible accident de Seveso en Italie, le 10 juillet 76, pour nous protéger tous du risque industriel, incarné à l'époque par ce terrible évènement.

Donc si vous même, et sans procès d'intention, n'étiez pas prévenu des risques que vos projets entraînent, pouvez vous s'il vous plaît, enjoindre votre bureau d'étude à vous en informer, et veiller à faire les choses dans les règles?

Vous vous installez au beau milieu de sources, en tête de bassin versant d'un château d'eau souterrain, de captages d'eau, et au beau milieu d'une voie migratoire majeure, êtes vous conscient des risques?

Êtes vous, vous-même soucieux d'environnement? Et des droits de la planète que vous habitez? Avez-vous, au delà de l'argent, de votre intérêt, une éthique environnementale?

Nous, espérons que oui, car nous ne voulons pas croire, en un monde, où seul le cynisme, pour le profit, primerait sur la vie...

Nos « Mille et une vies », que nous défendons..

En espérant retenir toute votre attention,

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Le président, et toute l'association,

